Exposé historique

sur l'origine et les augmentations successives de l'Immeuble affecté à l'École de Pharmacie de Paris

par N.-J.-B.-G. Guibourt.



1178 *Ecole de pharmacie.* **Exposé** historique sur l'origine et les augmentations successives de l'immeuble affecté à l'Ecole de pharmacie de Paris. In-4, manuscrit moderne, 20 p. ... 5 fr.

Exposé historique
sur l'origine et les augmentations successives de l'Immeuble affecté à l'École de Pharmacie de Paris.

L'École de pharmacie actuelle a été créé par la loi du 21 germinal an XI (11 avril 1803). Elle a été organisée par l'arrêté du Gouvernement du 25 thermidor an XI, et mise en activité par un autre arrêté consulaire du 15 Vendémiaire an XII, qui nommait aux places d'administrateurs et de professeurs créés par la loi et par l'arrêté précédents.

L'École ainsi constituée, se mit immédiatement en possession du local situé rue de l'Arbalète, précédemment occupé par le Collège de pharmacie dont elle pouvait se regarder comme la continuation. Elle fut d'ailleurs presqu'immédiatement confirmé dans cette possession, par l'arrêté du Gouvernement du 3 Frimaire an XII, dont l'article 1er est ainsi conçu :

„ L'École de pharmacie établie à Paris par la „ loi du 21 germinal an XI, est mise en possession „ du bâtiment et dépendances situés rue de l'Arbalète

Manuscrit acheté 5 f. chez Honoré Champion libraire à Paris, le 11 mars 1912.
Voir Phillippe. Histoire des Apothicaires, page 250.

„ et occupés anciennement par le Collège de Pharmacie,
„ pour y placer son administration et y faire les
„ cours prescrits par l'arrêté du 25 thermidor dernier. „

On peut remarquer à cet égard, que le Gouvernement consulaire paraissait oublier que déjà l'ancien Collège de Pharmacie avait été converti en Ecole de pharmacie, par l'arrêté du Directoire exécutif du 3 floréal an IV. dont voici la teneur :

„ Art^e. 1er. Les Citoyens composant le ci-devant
„ Collège de pharmacie, sont maintenus dans la
„ pleine et entière jouissance du local, Laboratoire et
„ Jardin, qu'ils ont occupés jusqu'ici, rue de l'arbalète,
„ section de l'observatoire, où ils continueront de
„ donner des Cours publics et gratuits de Chimie, de
„ Pharmacie, de Botanique et d'histoire naturelle. „

Art^e. 2. Cet établissement portera le nom
„ d'Ecole gratuite de Pharmacie. „

Quant au Collège de Pharmacie, qui avait été institué par la déclaration du Roi du 25 avril 1777, il avait été reconnu propriétaire du local en question par l'article dernier de cette déclaration portant :

„ Permettons aux Maîtres en pharmacie de
„ continuer, comme par le passé, à faire dans
„ leurs Laboratoires particuliers des cours d'étude
„ et démonstrations ; même d'établir des cours publics

„d'études et démonstrations gratuites pour l'instruction „de leurs Élèves, dans leur Laboratoire et Jardin, „sis rue de l'Arbalète, à l'effet de quoi ils „présenteront chaque année, au Lieutenant général „de Police, le nombre suffisant de Maîtres pour „faire lesdits cours, à jours et heures fixes et indiqués.„

Quoique les Maîtres en pharmacie aient été, par le fait de cet article, reconnus propriétaires de l'Établissement situé rue de l'Arbalète, il n'est pas superflu de montrer en vertu de quels titres antérieurs ils le possédaient.

En 1576, Nicolas Houël, dont les Pharmaciens français honoreront toujours la mémoire (1), présenta au roi Henri III, une

---

(1) Nicolas Houel était un pharmacien instruit et lettré. Il a exercé la charge de Garde de l'Apothicairerie, en 1548; il a publié en 1571 un ouvrage intitulé — pharmaceutices libri duo, et, en 1573, un traité de la thériaque et du mithridate. On cite encore de lui un traité de la peste, une histoire des français et un manuscrit appartenant à la Bibliothèque nationale, ayant pour titre, histoire de la Reyne Artémise, et destiné à Catherine de Médicis

† en 1557.

demande à l'effet d'être autorisé à fonder une Maison de Charité dans laquelle seraient nourris et entretenus des enfants orphelins pour être instruits à piété, service divin, aux bonnes lettres, et, par après, en l'art d'apothicairerie, et où seraient préparés, fournis et administrés gratuitement toutes sortes de médicaments aux pauvres. Par Édit du 12 octobre 1576, Henri III. approuva cette fondation et ordonna qu'elle serait instituée en la maison des Enfants rouges, au Marais. Par autres lettres royaux du 20 Janvier 1577, le roi nomma Nicolas Houel, homme doué de Prud'hommie, diligence et expérience au fait de la dite pharmacie, qui est la principale science dont se doit tirer le fruit de l'établissement, à la charge de Directeur et administrateur de la dite maison de la Charité Chrétienne, Chapelle, apothicairerie et Jardin des simples nécessaires pour l'Instruction des Enfants. Houël y fut même installé le 18 avril suivant; mais les oppositions et difficultés qui lui furent suscités par les administrateurs des Enfants rouges, lui firent jeter les yeux sur l'hôpital de l'oursine, dit aussi Hôtel dieu de St. Marcel, alors presque désert et abandonné. Cet hopital fut mis à la disposition de Houël, par arrêt du 2 Janvier 1578, et il en prit possession le 12 Avril avec sa

femme Jeanne Lebreton, pour y remplir la fondation dans les termes de l'Edit du 12 Octobre 1576.

Cet hopital de l'Ourcine, situé à l'entrée de la rue de ce nom, du côté de la rue Mouffetard, se composait à la gauche de la rue, d'une Chapelle (1), Maison et Jardin, s'étendant par derriere jusqu'à la rivière des Gobelins, et de l'autre côté de la rue, en face de la Chapelle, d'un grand terrain vague et inutile, dit les vieux fossés, dans un arrêt du Parlement du 2 Janvier 1561, qui en prescrivait la location, dans le but d'augmenter les revenus de l'hopital, dont il était une appartenance. Nicolas Houël, nommé administrateur du tout, paraît avoir été obligé d'abandonner la Chapelle, la maison contigüe et le jardin y attenant, au Chapelain qui s'en était mis en possession, et avoir construit de l'autre côté de la rue, sur le terrain vague dont il vient d'être parlé, une maison dans laquelle il logea dix enfants orphelins, pour les instruire conformément à l'Edit de 1576. Il y établit également une apothicairerie, où il distribuait gratuitement aux pauvres, des onguents et autres médicaments. Enfin il disposa une partie du terrain pour y planter des simples.

---

(1) Cette Chapelle portait auparavant le nom de Sainte Valère

Il résulte de mémoires du tems que l'Etablissement si péniblement formé par Houël fut détruit par une inondation de la Bièvre, arrivée dans la nuit du 1er Avril 1579, et qu'il dépensa ce qu'il lui restait de fortune pour le rétablir. Ce fait se trouve honorablement reconnu dans les lettres de confirmation accordées à Houël par Henri IV, le 8 mai 1585. On y lit que „ Houël a déjà „ commencé plusieurs beaux édifices en un lieu qui est „ des appartenances de la maison de la Charité „ Chrétienne, anciennement appelé les fossés, hors „ de tout danger de l'inondation des eaux, et ce „ faisant a dépensé de ses propres deniers, plus de „ 2,000 écus sol. „

Peu après le rétablissement de cette maison, Jeanne Lebreton étant décédée, Houël choisit pour la remplacer dans l'administration de l'Etablissement et épousa Catherine Vallée ; mais il mourut lui même en 1587, et sa veuve épousa Charles Acidens, aussi maître apothicaire, auquel le roi accorda par lettres patentes du 11 Octobre 1587 et du 11 mai 1588, ainsi qu'à elle même, l'administration de la maison, chapelle et hopital de la Charité chrétienne, Mais à partir de cette époque, les malheurs de la guerre civile amenèrent une telle pénurie d'argent et tant de désordre dans

l'administration de la maison, qu'elle changea plusieurs fois de destination (1) et fut même pourvue de plusieurs administrateurs à la fois jusqu'en 1624, où un arrêt du Parlement du 7 Septembre longuement motivé, adjuge à Gabriel de la Cona, chapelain, la jouissance de la maison et jardin joignant la chapelle, (à gauche de la rue de l'Ourcine), et ordonne néanmoins que la fondation de l'an 1576 soit entretenue audit hopital, et qu'il soit procédé au bail judiciaire des revenus, pour être les deniers employés à l'entretenement de la dite fondation; et, à cette fin, que les maîtres et gardes de la communauté des apothicaires présenteront de trois ans en trois ans, trois d'entre eux dont l'un sera pourvu, à la nomination du grand aumonier de France, et établi audit hopital, pour y résider et exercer sa commission, délivrer gratuitement

(1) Par arrêt du Conseil privé du roi Henri IV du 6 mai 1596, confirmé par lettres patentes du mois d'octobre 1597, du 11 Juin 1600, et par un Édit royal de Juin 1606, l'hopital de la Charité chrétienne et ses revenus furent affectés au service des pauvres gentilshommes et soldats estropiés. Cette affectation fût révoquée par arrêt du Conseil du 1er 7bre 1611.

aux pauvres les médicaments qui leur seront ordonnés, et ordonne que, à la diligence desdits maîtres et gardes, le grand clos dudit hopital (1) sera planté de toutes sortes de simples nécessaires pour la composition des médicaments.

Le mois suivant (Octobre 1624) conformément à l'arrêt précédent, Jacques Grégoire, l'un des Apothicaires présentés, fut nommé pour résider audit hopital, y exercer et enseigner la pharmacie, distribuer gratuitement aux pauvres des médicaments &ca. Par les mêmes lettres royaux, il fut enjoint de nouveau aux maîtres et gardes de l'Apothicairerie, de faire planter le grand clos et jardin de toutes sortes de simples, et d'établir une boutique garnie de tout ce qui sera nécessaire à l'effet que dessus.

Enfin il fut ordonné que ledit Grégoire serait mis en possession personnelle et réelle dudit hopital et lieux d'i-celui non affectés ni réservés au Chapelain, ensemble des revenus d'i-ceux, provenant du bail judiciaire qui en sera fait. Mais, malgré l'arrêt du Parlement et les lettres royaux d'octobre 1624, si expliçites, Grégoire ne put prendre possession des revenus de l'hopital, le Chapelain, détenteur des titres, refusant de les livrer, et le bail des

(1) Le grand clos, situé à droite de la rue de l'Ourcine répond aux Vieux fossés de l'arrêt du Parlement du 2 Janvier 1561.

propriétés, qui consistaient en terres, prés et vignes situés à Ivry et Villejuif, ne put avoir lieu. De guerre lasse, les maîtres et gardes de l'Apothicairerie, voulant, autant qu'il était en eux, continuer l'oeuvre de Houël, se bornèrent à réclamer la possession de la petite Maison et du terrain situés à la droite de la rue de l'oursine et allant à la rue de l'arbalète. Cette demande leur fut octroyée en 1625 et, tout aussitôt, on les voit passer un marché pour l'extraction des moëllons qui sont en fondation dans le terrain, le faire aplanir, couvrir de bonne terre et y planter 400 pieds d'arbres. Mais comme ce terrain était loin de suffire à l'établissement qu'ils projetaient de fonder, ils acquirent, de leurs propres deniers d'abord, dont ils furent ensuite remboursés par leur communauté, par actes notariés du 13 mai et du 2 Décembre 1626, de Jacques Petit et de Gabriel Hinselin, deux jardins contigus, s'ouvrant tous deux rue de l'arbalète et dont le premier joignait par derrière, le Clos de la Charité chrétienne.

C'est sur ce terrain nouvellement acquis et plus régulier que l'ancien, qu'ils firent construire, en 1629, la grande maison qui forme encore aujourd'hui le principal corps de bâtiment

de l'École. C'est là également qu'ils plantèrent leur école de Botanique, au milieu de laquelle fut creusé un bassin alimenté au moyen d'une concession d'eau octroyée par la ville de Paris.

Telle est véritablement l'origine des différents terrains occupés par l'École de Pharmacie et qui ont formé sa seule propriété jusqu'en 1821, époque à laquelle elle fit l'acquisition d'un jardin triangulaire enclavé dans le sien et qui séparait l'école de Botanique de l'allée plantée d'arbres conduisant à la rue des Postes.

Notre opinion, quant à l'origine du premier de tous ces terrains, est contraire à celle émise dans un certain nombre de mémoires ou ouvrages modernes, et notamment dans un mémoire rédigé en 1770, pour les maîtres et gardes apothicaires-Épiciers; dans un autre mémoire sur la propriété des bâtiments et jardin du Collège de Pharmacie, écrit en 1791, dans le but de soustraire cet immeuble aux dispositions du décret du 23 Octobre 1790, qui prescrivait la vente de tous les biens appartenant aux Collèges, hôpitaux, maisons de charité &c.; enfin dans l'histoire de Paris de Dulaure, et dans les Pandectes pharmaceutiques, de M. Adolphe Laugier. Dans tous ces écrits, il est dit que le terrain primitif

de l'Ecole, celui qui se nommait les Vieux fossés, et qui allait de la rue de l'Oursine à la rue de l'Arbalète, avait été acquis par Houël de ses propres deniers, de sorte que, dans cette supposition, la totalité du terrain occupé par l'école proviendrait d'acquisitions faites par les Apothicaires, et aucune partie de dotation royale. La vérité est que le terrain primitif de l'Ecole, qui équivaut au tiers de sa propriété actuelle, était une dépendance et appartenance de l'Hotel-dieu S.t Marcel, dont la fondation remonte à Marguerite de Provence, veuve de Saint Louis (1).

---

(1) Suivant les titres de propriétés conservés à l'Ecole, le terrain primitif, provenant de l'hopital de la Charité chrétienne, présente une contenance de

présente une contenance de ______	1086	Toises
Le Jardin de Jacques Petit ______	540	
Le Jardin de Gabriel Hinselin ______	1200	
Le Jardin Mariage, acheté ______	357	
Total ______	3.183	Toises

Equivalant à 120 ares 91 c.

En 1846, sous le Ministère de M.r Salvandy, l'Ecole fut autorisée à traiter de l'acquisition de quatre propriétés formant enclaves sur elle, sur une partie desquelles on aurait construit un laboratoire pour les manipulations de l'Ecole pratique et dont le reste aurait servi à l'aggrandissement de l'Ecole de Botanique. Une seule de ces acquisitions a pu être terminée et a été définitivement approuvé par arrêté du Président de la République en date du 27 Mars 1849. L'immeuble a été soldé, mais l'Ecole n'en aura la Jouissance qu'en 1856.

Après avoir établi, dans ce qui précède, qu'elle a été l'origine des terrains qui forment la propriété de l'École de Pharmacie, il me reste à dire qu'elles sont les augmentations ou améliorations successives éprouvées par ces établissement, depuis la construction du bâtiment principal, qui eut lieu dans le courant des années 1628 et 1629. Mais le peu d'intérêt qu'il y aurait à rechercher en quoi ont pu consister ces augmentations, jusqu'à l'époque de 1789, me fait prendre pour point de départ deux pièces authentiques de cette époque: la première est un Etat de la Maison et jardin appelés le Collège de Pharmacie, dressé en 1788, en présence des Prévost du Collège; la seconde est une Expertise faite, à la date du 4 Avril 1792, par Mr Mangin architecte voici ce qui résulte de ces deux pièces.

L'Etablissement du Collège de Pharmacie est fermé sur la rue de l'Arbalète par un mur percé d'une grande baie pour porte cochère, et d'une porte cavalière à gauche. Le principal corps de bâtiment est séparé de la rue par une grande cour; il est simple en profondeur, percé de huit croisées de face avec porte au milieu, tant sur la cour que sur le Jardin. Il est composé d'un étage demi-souterrain

du côté de la cour, formant rez-de-chaussée du côté du jardin, d'un étage carré en dessus, et d'un second étage lambrissé avec grenier au dessus. Au devant de la porte du milieu sur chaque face se trouve un perron en pierres à deux rampes.

L'étage demi-souterrain présente au milieu un passage allant au jardin; à droite une Orangerie; à gauche un escalier en pierre et ensuite une cuisine aux dépens de laquelle a été pratiquée une serre. Le tout est vouté.

Le rez-de-chaussée sur la cour, formant premier étage sur le jardin, est composé au milieu d'un vestibule, à droite, se trouve une grande salle d'assemblée, éclairée de trois fenêtres sur la cour, trois fenêtres sur le jardin et deux fenêtres au fond. A gauche du vestibule se trouve l'escalier, et au delà un grand laboratoire servant aux démonstrations et cours publics.

L'étage lambrissé supérieur comprend, à la droite du bâtiment, un corridor sur lequel s'ouvrent deux chambres éclairées sur le jardin, et, au fond, une grande pièce à cheminée — servant de magasin à la Société de la thériaque. A la gauche du bâtiment, et au delà de l'escalier, se trouvent une grande pièce à cheminée servant

16

de bureau, et une petite pièce pour les archives, pratiquée en retour derrière l'antichambre.

A droite de la Cour, on trouve, en aile, un petit corps de bâtiment simple en profondeur et éclairé de cinq croisées de face; il est élevé d'un rez de chaussée formant deux pièces et servant de logement au concierge, et d'un étage carré au dessus, formant une seule pièce qui sert de cabinet d'histoire naturelle.

Le côté gauche de la grande cour présente, adossé au grand bâtiment, un appentis en planches, couvert en ardoise; en deçà une entrée à une seconde cour, et, contre la rue, le pignon d'un petit bâtiment, lequel est suivi d'un autre, longeant la rue de l'arbalète, éclairé au midi sur la seconde cour; tous deux servant de logement au Jardinier.

La dite seconde cour est bornée, du côté du jardin, par un mur en partie à hauteur d'appui, qui la sépare d'une autre cour basse ou petit jardin, auquel on entre par la cuisine souterraine du grand bâtiment. Dans le petit jardin, se trouve un réservoir en charpente élevé sur piliers en pierre et doublé en plomb.

A la suite et formant le derrière de tous les bâtimens, se trouve le Jardin de

Botanique, avec bassin au milieu, clos de murs de tous côtés. Audelà est un bois de forme très irrégulière, s'étendant à gauche derrière les propriétés voisines, jusqu'à la rue de l'arbalète, où il débouche par une porte charretière, ouvrant en face de la rue des postes. En revenant vers l'autre extrémité du bois, à l'opposite du Jardin de Botanique, est un mur à hauteur d'appui, avec baie et escalier en pierres, par lequel on descend à un dernier jardin de forme carrée, clos de murs en tous sens et ayant issue sur la rue de l'Oursine.(1)

L'emplacement de la dite maison, cours, jardin et dépendances, contient 2371 toises de superficie (2), dont 118 toises ½ en batiments; le tout estimé valoir 140,550 livres.

Suivant la déclaration faite à la même époque à la municipalité de Paris, par les Prévôts

---

(1) Le bois irrégulier dont il vient d'être parlé, aboutissant à la rue de l'arbalète, et le jardin d'en bas, situé sur la rue de l'oursine, forme ensemble le terrain vague dit les Vieux fossés, mentionné dans les anciens titres de l'hopital de la Charité chrétienne. Le Jardin de botanique et les batiments ont été établis sur les deux jardins réunis de Jacques Petit et de Gabriel Henselin.

(2) Cette appréciation est évidemment fautive et bien audessous de la vérité.

du Collège de Pharmacie, cet Etablissement possédait, en outre de l'immeuble ci-dessus, tant en une somme de 34,000 l. prêtée au gouvernement, qu'en arrérages de rentes sur les états de Bourgogne, sur les aides et gabelles, en créances sur divers et en mobilier, une valeur de 59,302 livres; le tout ensemble constituait au Collège de Pharmacie, au 5 avril 1792, un avoir de près de 200,000 livres.

Nous allons exposer maintenant ce que l'immeuble est devenu; car pour ce qui est des 34,000 livres prêtés au Roi, en 1782, des rentes sur les aides et gabelles et sur les états de Bourgogne, des créances sur divers, le tout a été englouti dans la tourmente révolutionnaire, et le Collège, après six années de réclamations inutiles, a renoncé à en poursuivre le recouvrement.

Nos pères aimaient à se réunir à table. Non seulement les élections, les visites et les réceptions se terminaient par des repas; mais les membres de la Communauté tenaient à honneur de faire leur noces ou autres grandes réunions de famille, dans la grande salle du Collège. Aussi la cuisine était elle une partie importante de l'établissement, et la voyons nous occuper, pendant 180 ans, la

la grande pièce située à gauche du passage souterrain. Cependant la facilité de disposer ainsi d'un local consacré à l'Instruction, — pour une chose si étrangère au but de son institution, ayant donné lieu à beaucoup d'abus, il fut décidé, le 15 Juin 1781 :

" Que désormais la jouissance de la grande
" salle et du jardin ne pourra être accordée à qui
" que ce soit, pour y faire noces et festins, pas
" même aux maîtres du Collège, non plus qu'à
" leurs parents et amis, excepté toutefois aux membres
" du corps municipal, pour les deux cas d'usage,
" Arrêté cependant que les repas d'usage que
" les aspirants donnent au jour de leur réception,
" auront lieu dans la salle du Collège, et
" non ailleurs, pour tenir toujours réunis
" ceux qui doivent les présenter. "

Excellente raison ! mais avec de pareilles restrictions, la cuisine devait rester une pièce très utile. Elle subsista donc jusqu'en 1811, où l'Ecole décida qu'elle serait remplacée par un Laboratoire destiné aux manipulations des aspirants (1) cette destination n'a pas changé depuis

---

(1) Pareille décision avait déjà été prise par l'assemblée du Collège, le 5 Ventose an X ; mais elle n'avait pas été mise à exécution ;

En 1831, la grande pièce qui se trouve de l'autre côté du passage, et qui servait d'Orangerie, a pareillement été transformée en un Laboratoire à l'usage de l'École pratique.

Les deux pièces du premier étage, à droite et à gauche du Vestibule ont gardé leur ancienne destination et presqu'entièrement leur forme et leur décoration. Celle de droite sert toujours aux actes publics et conserve encore sa vaste cheminée ornée d'un bon tableau de Simon Vouet (1). Le plafond montre toujours ses poutres carrées et ses solives, et le pourtour des murs est orné des portraits qui ont pu être conservés parmi ceux de tous les Prévôts et démonstrateurs qui se sont succédés depuis la fondation de l'Établissement, seulement

---

(1) Suivant l'inventaire fait en 1788, ce tableau représente l'arrivée d'Hélène et de Ménélas en Égypte, et le Don fait à Hélène par Polydamna, reine d'Égypte, du Nepenthas. Ce remède, qui procurait aux plus affligés l'oubli de tous leurs maux, paraît être le Hachich, pâte énivrante et hilarante faite avec le chanvre, dont l'usage est répandu de temps immémorial en Orient, et que nos relations modernes avec l'Égypte nous ont fait connaître de nouveau. Suivant une explication plus simple, inspirée par la vue du tableau, il représenterait sous la forme de deux reines La Pharmacie et la Botanique, offrant les secours de leur art à deux guerriers.

le tableau au-dessus de la porte d'entrée, qui représentait Louis XV donnant à la Communauté des Apothicaires et Épiciers de Paris, le droit d'étalonnage sur les poids et mesures, ayant été détruit en 1792, il a été remplacé par <u>Houël fondant le Collège de Pharmacie</u>; juste hommage rendu à l'homme instruit et charitable qui ayant essayé, sur une partie du terrain que nous occupons et aux dépens de toute sa fortune, de créer un établissement pour instruire des enfants orphelins dans l'art de la Pharmacie, doit être en effet considéré comme le premier fondateur de notre École.

Dans la construction primitive, l'entrée de l'Amphithéâtre, à gauche du vestibule et de l'escalier, se trouvait au bas de l'escalier, du côté de la cour, et était suivie d'un couloir longeant les fenêtres du même côté, et conduisant jusqu'à la place réservée aux démonstrateurs. - L'escalier compris entre le Vestibule et l'Amphithéâtre, était en bois de chêne avec balustrades et lourds piliers à jour. En 1827, l'entrée latérale fut remplacée par une grande baie cintrée, pratiquée au milieu du vestibule; l'escalier, commençant à gauche, s'élève en tournant jusqu'à un pallier faisant face à la baie, et donnant une nouvelle entrée à l'Amphithéâtre. Delà, il reprit en tournant

jusqu'à un autre pallier soutenu au milieu de l'espace, et formant l'entrée d'un nouveau vestibule établi au second étage. Tous ces changements donnèrent au nouvel escalier un style architectural aussi développé que pouvait le permettre l'étroit espace dans lequel il fallait le renfermer.

C'est à la même époque, de 1826 à 1828, que se rapporte le principal changement opéré au second étage. Auparavant, cet étage était lambrissé et composé à gauche d'une antichambre, d'un cabinet aux archives et d'une grande pièce qui avait été disposée en 1781, pour servir à la fois de salle des délibérations et de Bibliothèque. La partie de droite était occupée par un couloir du côté de la cour, deux cabinets éclairés sur le jardin et, au fond, par une grande pièce dont la jouissance était anciennement abandonnée à la Société de la Thériaque, mais dans laquelle on avait établi, en 1805, un petit amphithéâtre pour les démonstrations de Botaniques et d'histoire naturelle. En 1826, les murs du bâtiment furent sur-élevés d'un étage; les trois pièces de gauche conservèrent leur distribution, sauf que l'escalier conduisant aux combles fut pris aux dépens du cabinet aux archives, qui fut converti en bureau. Quant à la partie de droite, à

l'exception du premier cabinet qui servit à faire le vestibule, tout le reste fut converti en une seule et belle salle, entourée d'armoires et munie de montres vitrées, qui furent garnies d'une grande et unique collection de matière médicale et d'une collection de minéraux.

Après 1830, les améliorations de l'École, loin de se ralentir, prirent une progression plus rapide. Le Perron sur la cour fut reconstruit, et la porte principale agrandie et embellie. Le vieux mur de cloture, sur la rue de l'arbalète, fut remplacé par un mur en méulière, avec soubassement, pilastres et attique en pierres, plateforme et vases à fleurs au dessus. L'ancienne porte en bois fit place à une grille élégante; enfin, les deux petits batiments latéraux furent reconstruits au delà des pignons du bâtiment principal, lequel fut lui-même augmenté de deux pavillons extrêmes, qui portèrent sa longueur totale à 46 mètres. L'étage inférieur du nouveau pavillon de droite fut consacré à un Laboratoire à l'usage des Candidats qui, indépendamment des neuf compositions prescrites par la loi, désirent terminer leur réception en soutenant une Thèse, fruit de recherches spéciales dont l'École supporte les frais. La

pièce du premier étage, faisant suite à la salle des examens, fut d'abord occupée par le cabinet de Physique; mais renferme aujourd'hui une collection de Zoologie. Celle du second étage a été consacrée à une Bibliothèque, dans laquelle on remarque, indépendamment des ouvrages anciens et nouveaux sur les différentes sciences nécessaires aux Pharmaciens, de curieuses archives concernant les anciennes corporations des Marchands-Bourgeois de Paris, et plus spécialement sur celles des Apothicaires-Epiciers, dont les discussions ont été si fréquentes, tant entre les deux corps d'état qui la composaient, qu'avec les autres états et les membres de la faculté.

Quant au Pavillon de gauche, l'étage inférieur forme une serre pour les plantes d'orangerie; l'étage intermédiaire, partagé en deux, comprend un cabinet avec Laboratoire de Pharmacie, et un cabinet de produits chimiques. L'étage supérieur est consacré à une salle d'assemblée pour les Professeurs, en remplacement de l'ancienne salle devenue une dépendance du bureau et récemment garnie d'armoires vitrées, occupées par une partie des instruments de Physique et par des modèles d'instruments ou d'appareils de Pharmacie.

Telles étaient les améliorations que l'Ecole avait su tirer de ses propres ressources, lorsque, en 1840, la nécessité d'un second Amphithéâtre, pour remplacer celui qui avait été converti en cabinet d'histoire naturelle, et celle d'un cabinet de Physique plus vaste, se faisant sentir de plus en plus, on commença la construction, prise sur le jardin, d'un bâtiment adossé à l'ancien, contenant un Amphithéâtre pour la chimie avec toutes ses dépendances, une grande salle d'attente pour les Elèves, un nouveau Cabinet de Physique, et, audessus, encore, une pièce pour l'herbier. L'Ecole fit encore placer un horloge à la partie supérieure du bâtiment principal, et construire une Serre chaude. Ces constructions complètent à peu près celles qui sont nécessaires à l'Instruction des Elèves; voici cependant ce que l'Ecole peut encore désirer;

1.° Un autre emplacement pour l'Ecole pratique ou cours de manipulations, qu'on a été forcé d'établir dans une ancienne orangerie voutée et sans courant d'air, pouvant devenir préjudiciable à la santé des Elèves, lorsque leurs opérations donnent lieu à des vapeurs dangéreuses;

2.° Un agrandissement du terrain occupé

84



par l'École de Botanique, sur lequel on a pris l'emplacement du Grand Amphithéâtre. L'espace en est tellement limité aujourd'hui, que c'est à peine si on peut y placer des arbustes, et que beaucoup de plantes herbacées se confondent les unes avec les autres ou s'étouffent réciproquement.

L'École aurait trouvé les moyens de parfaire ces améliorations dans l'acquisition de plusieurs propriétés, faisant enclave sur son terrain, et dont l'achat avait été précédemment autorisé. Mais ainsi qu'il a été dit plus haut, une seule de ces propriétés dont l'École n'aura la jouissance qu'en 1856, a pu être définitivement acquise, et les dernières améliorations réclamées se trouvent ajournées, quant à présent.

27 ans 1539 Collège de france François 1er
50 1576 établ. pharmacie Henri III
1626 jardin des plantes — Louis XIII

80 ans